



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

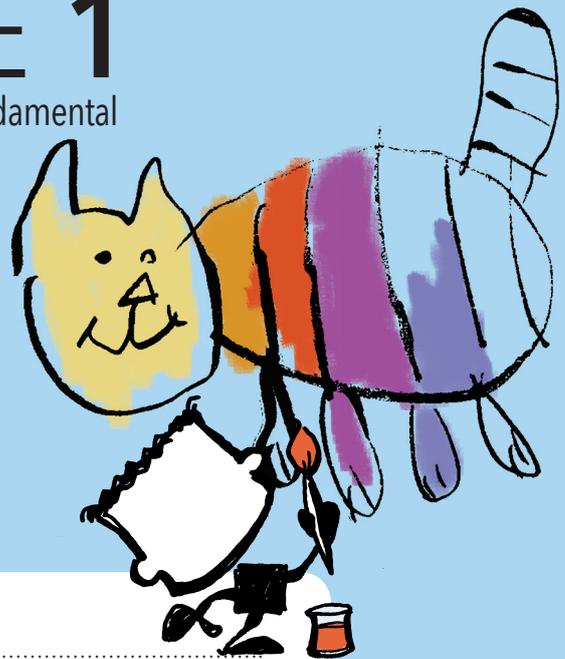
BILANS

INTERMÉDIAIRES

du développement des compétences

CYCLE 1

Enseignement fondamental



Nom :

Prénom :

ÉDUCATION NATIONALE



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BILANS

INTERMÉDIAIRES

du développement des compétences

CYCLE 1

Enseignement fondamental

ÉDUCATION NATIONALE

Chers parents,

Le bilan intermédiaire que vous avez sous la main vous permet de suivre le développement et les apprentissages de votre enfant tout au long du premier cycle de l'enseignement fondamental. Les trois rubriques qui suivent, en constituent la partie principale.

Observations et réflexions de l'équipe pédagogique sur les apprentissages dans les différents domaines de développement et d'apprentissage	Cette rubrique est réservée à l'équipe pédagogique qui y inscrit ses observations et réflexions en relation avec les progrès et les apprentissages de votre enfant, les étapes à franchir et les difficultés à surmonter. À l'aide de photographies, travaux personnels, dessins, enregistrements, etc., vous pouvez suivre les petits et grands pas de développement de votre enfant au cours du cycle.
Observations et réflexions des parents	Cette rubrique est réservée à vos observations et réflexions : Est-ce que vous avez pu observer vous aussi les progrès et apprentissages décrits par les enseignants/-es et éducateurs/-trices? Est-ce que vous avez des informations supplémentaires à leur donner ? Vos observations et informations aident les enseignants/-es et éducateurs/-trices à mieux comprendre votre enfant. Elles peuvent leur donner des réponses à leurs questions et leur font découvrir des aspects inconnus de la personnalité de votre enfant.
Perspectives communes	Avoir une perspective commune, c'est regarder ensemble dans la même direction. Les objectifs et les mesures qui sont notés dans cette rubrique concernent aussi bien les enseignants/-es et éducateurs/-trices que vous en tant que parents. Une collaboration active entre tous les partenaires est à la base d'un apprentissage réussi.

Le bilan intermédiaire est utilisé lors de l'entretien individuel que vous avez avec le personnel enseignant et éducatif. Les trois rubriques permettent de garder une trace écrite de chaque entretien et documentent les décisions prises ensemble en vue d'aider votre enfant à progresser le plus possible.

Le plan d'études pour l'école fondamentale définit les compétences que votre enfant développera tout au long de son parcours scolaire. C'est pourquoi les compétences sont déclinées en plusieurs niveaux que votre enfant atteindra progressivement au cours de l'enseignement fondamental.

Le niveau 1 qui a été défini pour les six domaines de développement et d'apprentissage décrit les connaissances et les compétences à développer jusqu'à la fin du premier cycle, ce qui veut dire que les enfants disposent respectivement de trois années (s'ils fréquentent une classe de l'éducation précoce) ou de deux années pour atteindre le niveau défini.

Au cas où votre enfant entre à l'éducation précoce au cours de l'année scolaire, il se peut qu'il continue à fréquenter l'éducation précoce pendant l'année scolaire subséquente. Des fiches pour des entretiens supplémentaires sont prévues à cet effet. Il en est de même au cas de rallongement de cycle.

Extraits de la loi modifiée du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire

Art. 3. La formation scolaire favorise l'épanouissement de l'enfant, sa créativité et sa confiance en ses capacités. Elle lui permet d'acquérir une culture générale, le prépare à la vie professionnelle et à l'exercice de ses responsabilités de citoyen dans une société démocratique. Elle l'éduque aux valeurs éthiques fondées sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'amène à respecter l'égalité entre les filles et les garçons. Elle constitue la base de l'éducation permanente.

Les familles sont associées à l'accomplissement de ces missions. Pour favoriser l'équité des chances, des dispositions appropriées rendent possible l'accès de chacun, en fonction de ses aptitudes et de ses besoins particuliers, aux différents types ou niveaux de la formation scolaire.

Art. 7. Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question.

Extraits de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental

Art. 7. Le premier cycle de l'enseignement fondamental comprend les domaines de développement et d'apprentissage suivants:

1. le raisonnement logique et mathématique;
2. le langage, la langue luxembourgeoise, l'éveil aux langues et l'initiation à la langue française;
3. la découverte du monde par tous les sens;
4. la psychomotricité, l'expression corporelle et la santé;
5. l'expression créatrice, l'éveil à l'esthétique et à la culture;
6. la vie en commun et les valeurs. [...]

Art. 9. Chaque classe est dirigée par un instituteur, désigné titulaire de classe dans le cadre de l'organisation scolaire. Le titulaire de classe a pour mission:

1. d'amener, par des mesures de différenciation pédagogique, ses élèves à atteindre les objectifs définis par le plan d'études;
2. de documenter l'organisation des activités scolaires et les parcours de formation des élèves;
3. d'évaluer régulièrement les apprentissages des élèves;
4. d'informer périodiquement les parents des résultats et des progrès scolaires de leur enfant;
5. d'engager un dialogue avec les parents dès que des difficultés scolaires apparaissent;
6. d'organiser régulièrement des réunions d'information et de concertation avec les parents des élèves;
7. de travailler en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques de son école;
8. de collaborer avec l'ESEB et l'équipe médico-socio-scolaire;
9. d'assurer les travaux administratifs concernant sa classe.

En l'absence d'un instituteur, un chargé de cours peut être autorisé à exercer la fonction de titulaire de classe.

Art. 18. Chaque enfant habitant le Grand-Duché et âgé de trois ans révolus avant le 1^{er} septembre peut fréquenter une classe d'éducation précoce dans une école de sa commune de résidence. L'admission se fait en principe au début de l'année scolaire sur demande écrite des parents adressée à l'administration communale avant le 1^{er} avril. Le conseil communal peut également décider des admissions au début du deuxième et du troisième trimestre.

Art. 22. En principe, chaque élève soumis à l'obligation scolaire parcourt un cycle de l'enseignement fondamental en deux années.

Pour permettre aux élèves d'atteindre les objectifs fixés par le plan d'études dans le temps imparti, les équipes pédagogiques s'appuient sur les dispositifs et les mesures de différenciation pédagogique suivants:

1. des dispositifs de différenciation des parcours de formation à l'intérieur de la classe pour aider les élèves qui éprouvent des difficultés et pour stimuler les élèves qui manifestent des aptitudes particulières;
2. des mesures de décloisonnement consistant à permettre à des élèves de différentes classes d'être regroupés temporairement selon leurs besoins, leurs intérêts ou leur niveau de compétence;
3. la possibilité offerte à un élève de suivre des enseignements dans un autre cycle;
4. des mesures d'accompagnement décidées en fin de cycle pour être mises en oeuvre au cycle suivant selon les besoins de l'élève.

Art. 24. Les apprentissages sont régulièrement évalués par le titulaire de classe.

L'évaluation est au service des apprentissages. Elle a pour objectifs:

1. l'observation du travail de l'élève et l'adaptation de l'enseignement à ses besoins;
2. l'information régulière de l'élève, de ses parents et du personnel intervenant sur les progrès réalisés;
3. la prise de décisions motivées en relation avec la progression de l'élève au cours et à la fin du cycle.

L'évaluation situe la performance de l'élève à la fois par rapport aux connaissances antérieures et par rapport aux apprentissages témoignant de la maîtrise des objectifs définis par le plan d'études.

Chaque élève reçoit un dossier d'évaluation dès qu'il est soumis à l'obligation scolaire. Ce dossier documente la progression des apprentissages de l'élève et certifie à la fin de chaque cycle que l'élève a développé le socle de compétences pour suivre avec fruit l'enseignement dans le cycle subséquent.

Il accompagne l'élève jusqu'à la fin de sa scolarité au sein de l'enseignement fondamental.

Le titulaire de classe est responsable de la tenue du dossier: [...]

Extrait de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental

Art. 4. L'enseignement fondamental est assuré par des instituteurs.

Les classes d'éducation précoce au premier cycle d'apprentissage, tel que défini à l'article 1^{er} de la loi du 6 février 2009 portant

organisation de l'enseignement fondamental, sont encadrées par des équipes comprenant un instituteur et un éducateur. Les modalités d'encadrement des classes d'éducation précoce sont fixées par règlement grand-ducal. [...]

Extraits du règlement grand-ducal modifié du 6 juillet 2009 déterminant les modalités d'évaluation des élèves ainsi que le contenu du dossier d'évaluation

Art. 2. Au cours d'un cycle d'apprentissage, l'évaluation est formative. L'évaluation formative répond aux principes suivants:

1. Elle donne à chaque élève l'occasion de montrer ce qu'il sait et ce qu'il est capable de faire.
2. Elle porte plutôt sur la mobilisation des compétences dans des situations concrètes que sur l'assimilation et la reproduction de connaissances isolées.
3. Elle tient compte des différentes manières d'apprendre des élèves et des différences qui existent entre les élèves par rapport à leur développement cognitif, langagier, moteur, affectif et social.
4. Elle permet aux élèves de se rendre compte de leur progrès: elle les encourage à se poser des questions sur leur progression, à expliquer et à documenter leur démarche d'apprentissage et leurs stratégies de réflexion.

À la fin d'un cycle, l'évaluation est certificative. L'évaluation certificative se base sur une variété de travaux pour témoigner de l'atteinte du socle de compétences du cycle ou d'un niveau de compétence inférieur ou supérieur.

Art. 3. L'évaluation formative est un facteur essentiel de motivation, de confiance en soi et de progrès des élèves.

Elle informe l'élève, ses parents, le titulaire de classe et, le cas échéant, l'équipe pédagogique sur les progrès accomplis, les difficultés à surmonter et les apprentissages à réaliser afin d'atteindre le socle de compétences défini pour le cycle ou, par après, un niveau de compétence supérieur.

Elle influence les actions pédagogiques que le personnel enseignant met en oeuvre et le choix des moyens didactiques appropriés. Elle aide l'élève à prendre conscience de ses acquis et de sa façon d'apprendre et à développer de nouvelles stratégies d'apprentissage.

Art. 4. Au cours du premier cycle, l'évaluation formative se base sur l'observation et la documentation des processus de développement et d'apprentissage des élèves en vue de développer les compétences qui leur permettent de continuer leurs apprentissages au deuxième cycle.

Au premier cycle, les parents participent trimestriellement à des échanges individuels organisés par le titulaire de classe sur les apprentissages de leur enfant dans les différents domaines de développement et d'apprentissage définis à l'article 7, alinéa 1 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. Au cours de l'année scolaire, les parents sont informés par le titulaire de classe chaque fois que des difficultés en relation avec la progression de l'élève apparaissent.

À la fin du premier et à la fin du troisième trimestre de l'année scolaire, ces échanges se basent sur un bilan intermédiaire du développement des compétences qui documente par écrit les apprentissages réalisés dans les domaines de développement et d'apprentissage définis à l'article 7, alinéa 1 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

À la fin du deuxième trimestre, l'échange a pour but de se centrer à la fois sur les forces et les faiblesses de l'élève dans un ou plusieurs domaines particuliers et de proposer, le cas échéant, des apprentissages ciblés.

Par dérogation aux dispositions fixées ci-dessus, le nombre d'échanges individuels par année scolaire organisés par l'équipe, telle que définie à l'article 4, alinéa 2 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental, avec les parents d'un enfant qui fréquente une classe de l'éducation précoce pendant au moins deux trimestres, est fixé à deux. Ces échanges se basent sur un bilan intermédiaire du développement des compétences qui documente par écrit les apprentissages de l'enfant.

Art. 10. Le plan d'études définit pour chaque cycle d'apprentissage le socle de compétences à atteindre par un élève pour suivre avec fruit l'enseignement dans le cycle subséquent. Sont uniquement pris en compte pour la décision de promotion les socles de compétences définis pour les branches des domaines de développement et d'apprentissage mentionnés à l'article 7 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental à l'alinéa 1, points 1 et 2 et à l'alinéa 2, points 1 et 2, à l'exception de la langue française au deuxième cycle d'apprentissage et de la langue luxembourgeoise aux deuxième, troisième et quatrième cycles.

Art. 11. Sur décision de l'équipe pédagogique, consignée sur le bilan de fin de cycle, un élève qui, après une année d'enseignement, a atteint le socle de compétences défini pour le cycle, peut être admis au cycle suivant.

En cas de désaccord avec la décision de l'équipe pédagogique, les parents peuvent introduire dans le délai de 15 jours un recours auprès du directeur de région qui statue endéans un mois.

Art. 12. Sur décision de l'équipe pédagogique, un élève peut bénéficier d'une année supplémentaire pour atteindre le socle de compétences du cycle.

Avant la prise de décision et dès que des difficultés d'apprentissage apparaissent, les élèves concernés bénéficient des mesures de différenciation pédagogique prévues à l'article 22 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. Les parents sont régulièrement informés des progrès de leur enfant.

La décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise ni avant le premier trimestre de la deuxième année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année. Si l'élève a fréquenté une classe d'éducation précoce au premier cycle, la décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise ni avant le premier trimestre de la troisième année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année.

Après concertation avec les parents, l'équipe pédagogique leur communique la décision de recourir à une année supplémentaire avant le 15 juin de l'année scolaire en cours.

En cas de désaccord avec la décision de l'équipe pédagogique, les parents peuvent introduire dans le délai de 15 jours un recours auprès du directeur de région qui statue endéans un mois.

Les domaines de développement et d'apprentissage



La vie en commun et les valeurs



Le langage, la langue luxembourgeoise, l'éveil aux langues et l'initiation à la langue française

- Production orale
- Compréhension de l'oral
- Premiers pas vers la compréhension de l'écrit
- Premiers pas vers la production écrite



Le raisonnement logique et mathématique

- Espace et formes
- Nombres et opérations
- Grandeurs et mesures
- Résolution de problèmes d'arithmétique (situations-problèmes)



La découverte du monde par tous les sens

- L'homme
- La nature
- La technologie
- L'enfant et son environnement, la citoyenneté
- L'espace
- Le temps



La psychomotricité, l'expression corporelle et la santé

- Activités motrices de base
- Jeux sportifs
- Bien-être mental et physique
- Nager



L'expression créatrice, l'éveil à l'esthétique et à la culture

- Les arts plastiques
- La musique

Cycle 1 – Précoce

Nom :

Matricule :

Prénom(s) :

Année scolaire :

École :

Année scolaire :

École :

Titulaire(s) de classe

M./Mme

M./Mme

M./Mme

M./Mme

Éducateur(s) / Éducatrice(s)

M./Mme

M./Mme

M./Mme

M./Mme

Autre(s) intervenant(s) de l'équipe pédagogique

M./Mme

M./Mme

M./Mme

M./Mme

Dates des échanges	Signature(s) des parents/ du responsable d'éducation	Signature(s) du (des) titulaire(s) de classe	Signature(s) de l'éducateur/-trice, des éducateur(s)/-trice(s)
.....
.....
.....
.....

Par leur signature, les parents/le responsable d'éducation certifient qu'ils ont pris connaissance du présent document lors des échanges tels que prévus par le règlement grand-ducal y afférent.

CYCLE 1 – PRÉCOCE

1^{er} échange

Lors de cet échange, les apprentissages de votre enfant dans **les différents domaines de développement et d'apprentissage** seront discutés et documentés par écrit.

Thèmes à aborder
Observations et réflexions de l'équipe pédagogique

Observations et réflexions des parents

Perspectives communes

CYCLE 1 – PRÉCOCE

2^e échange

Lors de cet échange, les apprentissages de votre enfant dans **les différents domaines de développement et d'apprentissage** seront discutés et documentés par écrit.

Thèmes à aborder
Observations et réflexions de l'équipe pédagogique

Observations et réflexions des parents

Perspectives communes

CYCLE 1 – PRÉCOCE

3^e échange

Lors de cet échange, les apprentissages de votre enfant dans **les différents domaines de développement et d'apprentissage** seront discutés et documentés par écrit.

Thèmes à aborder

Observations et réflexions de l'équipe pédagogique

Observations et réflexions des parents

Perspectives communes

CYCLE 1 – PRÉCOCE

4^e échange

Lors de cet échange, les apprentissages de votre enfant dans **les différents domaines de développement et d'apprentissage** seront discutés et documentés par écrit.

Thèmes à aborder
Observations et réflexions de l'équipe pédagogique

Observations et réflexions des parents

Perspectives communes

Cycle 1 – Préscolaire

Nom :

Matricule :

Prénom(s) :

Année scolaire :

École :

Année scolaire :

École :

Année scolaire :

École :

Titulaire(s) de classe

M./Mme

M./Mme

M./Mme

M./Mme

Autre(s) intervenant(s) de l'équipe pédagogique

M./Mme

M./Mme

M./Mme

M./Mme

Dates des échanges

**Signature(s) des parents/
du responsable d'éducation**

**Signature(s) du (des)
titulaire(s) de classe**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Par leur signature, les parents/le responsable d'éducation certifient qu'ils ont pris connaissance du présent document lors des échanges tels que prévus par le règlement grand-ducal y afférent.

CYCLE 1 – PRÉSCOLAIRE

1^{er} trimestre

Lors de cet échange, les apprentissages de votre enfant dans **les différents domaines de développement et d'apprentissage** seront discutés et documentés par écrit.

Thèmes à aborder

Observations et réflexions de l'équipe pédagogique sur les apprentissages dans les différents domaines de développement et d'apprentissage

- La vie en commun et les valeurs
- Le langage, la langue luxembourgeoise, l'éveil aux langues et l'initiation à la langue française
- Le raisonnement logique et mathématique
- La découverte du monde par tous les sens
- La psychomotricité, l'expression corporelle et la santé
- L'expression créatrice, l'éveil à l'esthétique et à la culture

Observations et réflexions des parents

Perspectives communes

CYCLE 1 – PRÉSCOLAIRE

2^e trimestre

Lors de cet échange, les apprentissages et la progression ainsi que les difficultés qu'a éprouvées votre enfant seront discutés et documentés par écrit. **Les domaines de développement et d'apprentissage concernés seront cochés.**

Thèmes à aborder

Observations et réflexions de l'équipe pédagogique sur les apprentissages dans les différents domaines de développement et d'apprentissage

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> La vie en commun et les valeurs | <input type="checkbox"/> La découverte du monde par tous les sens |
| <input type="checkbox"/> Le langage, la langue luxembourgeoise, l'éveil aux langues et l'initiation à la langue française | <input type="checkbox"/> La psychomotricité, l'expression corporelle et la santé |
| <input type="checkbox"/> Le raisonnement logique et mathématique | <input type="checkbox"/> L'expression créatrice, l'éveil à l'esthétique et à la culture |

Observations et réflexions des parents

Perspectives communes

CYCLE 1 – PRÉSCOLAIRE

3^e trimestre

Lors de cet échange, les apprentissages de votre enfant dans **les différents domaines de développement et d'apprentissage** seront discutés et documentés par écrit.

Thèmes à aborder

Observations et réflexions de l'équipe pédagogique sur les apprentissages dans les différents domaines de développement et d'apprentissage

- La vie en commun et les valeurs
- Le langage, la langue luxembourgeoise, l'éveil aux langues et l'initiation à la langue française
- Le raisonnement logique et mathématique
- La découverte du monde par tous les sens
- La psychomotricité, l'expression corporelle et la santé
- L'expression créatrice, l'éveil à l'esthétique et à la culture

Observations et réflexions des parents

Perspectives communes

CYCLE 1 – PRÉSCOLAIRE

4^e trimestre

Lors de cet échange, les apprentissages de votre enfant dans **les différents domaines de développement et d'apprentissage** seront discutés et documentés par écrit.

Thèmes à aborder

Observations et réflexions de l'équipe pédagogique sur les apprentissages dans les différents domaines de développement et d'apprentissage

- La vie en commun et les valeurs
- Le langage, la langue luxembourgeoise, l'éveil aux langues et l'initiation à la langue française
- Le raisonnement logique et mathématique
- La découverte du monde par tous les sens
- La psychomotricité, l'expression corporelle et la santé
- L'expression créatrice, l'éveil à l'esthétique et à la culture

Observations et réflexions des parents

Perspectives communes

CYCLE 1 – PRÉSCOLAIRE

5^e trimestre

Lors de cet échange, les apprentissages et la progression ainsi que les difficultés qu'a éprouvées votre enfant seront discutés et documentés par écrit. **Les domaines de développement et d'apprentissage concernés seront cochés.**

Thèmes à aborder

Observations et réflexions de l'équipe pédagogique sur les apprentissages dans les différents domaines de développement et d'apprentissage

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> La vie en commun et les valeurs | <input type="checkbox"/> La découverte du monde par tous les sens |
| <input type="checkbox"/> Le langage, la langue luxembourgeoise, l'éveil aux langues et l'initiation à la langue française | <input type="checkbox"/> La psychomotricité, l'expression corporelle et la santé |
| <input type="checkbox"/> Le raisonnement logique et mathématique | <input type="checkbox"/> L'expression créatrice, l'éveil à l'esthétique et à la culture |

Observations et réflexions des parents

Perspectives communes

CYCLE 1 – PRÉSCOLAIRE

6^e trimestre

Lors de cet échange, les apprentissages de votre enfant dans **les différents domaines de développement et d'apprentissage** seront discutés et documentés par écrit.

Thèmes à aborder

Observations et réflexions de l'équipe pédagogique sur les apprentissages dans les différents domaines de développement et d'apprentissage

- La vie en commun et les valeurs
- Le langage, la langue luxembourgeoise, l'éveil aux langues et l'initiation à la langue française
- Le raisonnement logique et mathématique
- La découverte du monde par tous les sens
- La psychomotricité, l'expression corporelle et la santé
- L'expression créatrice, l'éveil à l'esthétique et à la culture

Observations et réflexions des parents

Perspectives communes

CYCLE 1 – PRÉSCOLAIRE

7^e trimestre

Lors de cet échange, les apprentissages de votre enfant dans **les différents domaines de développement et d'apprentissage** seront discutés et documentés par écrit.

Thèmes à aborder

Observations et réflexions de l'équipe pédagogique sur les apprentissages dans les différents domaines de développement et d'apprentissage

- La vie en commun et les valeurs
- Le langage, la langue luxembourgeoise, l'éveil aux langues et l'initiation à la langue française
- Le raisonnement logique et mathématique
- La découverte du monde par tous les sens
- La psychomotricité, l'expression corporelle et la santé
- L'expression créatrice, l'éveil à l'esthétique et à la culture

Observations et réflexions des parents

Perspectives communes

CYCLE 1 – PRÉSCOLAIRE

8^e trimestre

Lors de cet échange, les apprentissages et la progression ainsi que les difficultés qu'a éprouvées votre enfant seront discutés et documentés par écrit. **Les domaines de développement et d'apprentissage concernés seront cochés.**

Thèmes à aborder

Observations et réflexions de l'équipe pédagogique sur les apprentissages dans les différents domaines de développement et d'apprentissage

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> La vie en commun et les valeurs | <input type="checkbox"/> La découverte du monde par tous les sens |
| <input type="checkbox"/> Le langage, la langue luxembourgeoise, l'éveil aux langues et l'initiation à la langue française | <input type="checkbox"/> La psychomotricité, l'expression corporelle et la santé |
| <input type="checkbox"/> Le raisonnement logique et mathématique | <input type="checkbox"/> L'expression créatrice, l'éveil à l'esthétique et à la culture |

Observations et réflexions des parents

Perspectives communes

CYCLE 1 – PRÉSCOLAIRE

9^e trimestre

Lors de cet échange, les apprentissages de votre enfant dans **les différents domaines de développement et d'apprentissage** seront discutés et documentés par écrit.

Thèmes à aborder

Observations et réflexions de l'équipe pédagogique sur les apprentissages dans les différents domaines de développement et d'apprentissage

- La vie en commun et les valeurs
- Le langage, la langue luxembourgeoise, l'éveil aux langues et l'initiation à la langue française
- Le raisonnement logique et mathématique
- La découverte du monde par tous les sens
- La psychomotricité, l'expression corporelle et la santé
- L'expression créatrice, l'éveil à l'esthétique et à la culture

Observations et réflexions des parents

Perspectives communes

NOMBRE DE LEÇONS D'ABSENCE

Cycle 1 - Précoce

L'éducation précoce est une offre facultative pour enfants de trois à quatre ans. Toutefois, les parents sont priés d'assurer la présence régulière de leur enfant lors des plages correspondant à l'inscription, ceci dans le but de lui permettre de profiter au maximum de cette offre.

Cycle 1 - Préscolaire

TRIMESTRE	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Absences avec permission	demi-journée(s)								
Absences sans permission	demi-journée(s)								

CHANGEMENTS D'ÉCOLE

		Nom de l'école/localité	Date	Nom et signature du titulaire
1	Sortie			
	Entrée			
2	Sortie			
	Entrée			
3	Sortie			
	Entrée			
4	Sortie			
	Entrée			
5	Sortie			
	Entrée			
6	Sortie			
	Entrée			



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

<http://bilans.men.lu>